

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D50-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Nadine DUPLLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Pass'Sport Culture - Modification du public ciblé et du nombre de tranches du dispositif

Depuis l'année scolaire 2012/2013, existe sur la commune de Neuville-sur-Saône le dispositif : Pass Sport Culture, destiné aux enfants neuvillois scolarisés en CM1 et CM2. Il a pour objectif de réduire le coût de l'inscription à une activité de loisirs annuelle portée par une association neuvilloise. La commune prend en charge une partie du coût de l'inscription qui est réglé directement à l'association organisatrice. Le montant de la participation communale dépend des ressources des familles. Ce dispositif avait été créé en cohérence avec les activités de découvertes proposées dans le cadre du CEL aux enfants de la grande section au CE2. L'offre Pass Sport Culture était donc complémentaire en s'adressant aux enfants de CM1 et CM2. L'offre de services a depuis évolué, en particulier du fait de la réforme des rythmes scolaires qui a conduit à la mise en place d'activités de découvertes pour tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques neuvilloises. Il est donc désormais plus cohérent de proposer ce dispositif, à partir de la rentrée scolaire 2016/2017, **à tous les collégiens neuvillois scolarisés en 6^{ème}-5^{ème}**.

Par ailleurs, il a été constaté que la majorité de la demande de Pass'Sport Culture correspondait aux familles ayant les plus bas revenus, bénéficiant d'une participation plus importante. Aussi, afin d'encourager la pratique d'activités périscolaires pour les enfants vivant dans les familles les plus défavorisées, il est proposé de réserver ce dispositif aux familles dont le quotient familial est inférieur à 870 €. De ce fait, le Pass'Sport Culture pour les collégiens mis en place à la rentrée scolaire 2016/2017 respectera le barème suivant :

Tranches de Quotient Familial	Participation sur montant annuel	Participation plafonnée à
0 à 550 €	40 %	140 €
551 à 870 €	30 %	105 €

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation lors de la commission municipale Éducation du 15 juin 2016 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Communal,
- VU l'avis de la Commission Éducation en date du 15 juin 2016,
- **DECIDE, qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, le Pass'Sport Culture s'adresse aux collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} domiciliés à Neuville-sur-Saône**

- **ADOpte le barème de prise en charge suivant :**

Tranches de Quotient Familial	Participation sur montant annuel	Participation plafonnée à
0 à 550 €	40 %	140 €
551 à 870 €	30 %	105 €

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016

- Publication ou affichage le 30/06/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

